



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- VILLE DE REZE-lès-NANTES -



PROCES - VERBAL

DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, -
SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 1966 A 21 H.15 A LA
MAIRIE.

L'an mil neuf cent soixante-six, à 21 H.15, le Conseil Municipal de la Ville de REZE s'est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur PLANCHER, Maire, suivant convocation faite le 28 Septembre 1966.

Etaient présents : Monsieur PLANCHER, Maire;
Messieurs MAROT, LOUET, MARCHAIS, HO-
CHARD, Adjointes;
Messieurs BROSSAUD, SALAUN, CORBINEAU,
BOUYER, DAVID SAVARIAU, CHOE-
MET, ARDOUIN, PRIOU, CONCHAU-
DRON, BILLON, MORIN et CORBIER,
Mesdames ROUTIER PROVOST et DUGUE,
Conseillers Municipaux.

Absents non excusés :
Messieurs LE MEUT, BOUTIN, Adjointes;
Messieurs PENNANEAC'H, COUTANT, RAFFIN,
ROUSSEAU, HEGRON, Conseillers
Municipaux.

ORDRE DU JOUR

" RENTREE SCOLAIRE. "

Comme il s'agit d'une séance exceptionnelle, le Maire ouvre la séance et propose à ce que Monsieur CORBINEAU continue à assurer les fonctions de Secrétaire de Séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur HAL, Secrétaire Général, assiste le Maire et assure les fonctions de Secrétaire Administratif.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.../...



37

Monsieur PLANCHER explique les raisons de cette convocation rapide et exceptionnelle du Conseil Municipal, et demande si personne n'a d'observation à faire quant à la réunion du Conseil.

Aucune observation n'ayant été présentée, la séance exceptionnelle devient donc régulière, et Monsieur PLANCHER donne connaissance du voeu proposé par la Commission de l'Instruction Publique élargie, et voté à l'unanimité.

Ce voeu est rédigé comme suit :

" Le Conseil Municipal de REZE, réuni en séance extraordinaire le 28 Septembre 1966,

- devant les difficultés soulevées par la rentrée scolaire dans les groupes du Château SUD et REZE-Centre,

- se déclare solidaire des parents d'élèves dans l'action entreprise pour obtenir de meilleures conditions de scolarisation,

- regrette l'insuffisance des crédits affectés à l'Enseignement Public, insuffisance qui ne permet pas la nomination du nombre d'enseignants nécessaires,

- en raison de cette situation, il s'engage à soutenir par les moyens qui lui sembleront appropriés, toute action tendant à obtenir des pouvoirs publics les décisions permettant d'accorder à tous les enfants de nos écoles l'instruction et l'éducation de qualité auxquelles ils ont droit ".

Ensuite, le Maire demande si des Conseillers ont des observations à faire.

.../...

